

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN157

présenté par

M. Cubertafo, M. Blanchet, M. Bru, Mme Jacquier-Laforge, M. Lainé, Mme Lingemann,
Mme Poueyto et Mme Thillaye

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Conformément à la trajectoire de la programmation militaire pour la période 2024 – 2030, les ressources... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de retrouver une forme de cohérence avec le texte de la précédente loi de programmation militaire, il en reprend donc la formulation.